

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation

15/06/2019

**2019-2106-1 : ACROBRANCHE**

**Réception des repreneurs et validation du bail**

Date d'affichage

15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..j..l....

et publication du :

..j..l....

Madame le Maire donne lecture du projet de bail pour le parc acrobranche à passer avec l'Association « Des fourmis dans les branches », représentée par Monsieur Benjamin LACOSTE.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce bail.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VALIDE** les termes du projet de bail,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail à passer avec l'Association « Des fourmis dans les arbres ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



JS  
10 ACCOUS  
maire@accous.fr



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procurations(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation

15/06/2019

## 2019-2106-2 : ECOLE Remboursement des dépenses de fonctionnement de l'école de Bedous

Date d'affichage

15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation,  
Vu les délibérations du conseil municipal de Bedous, fixant les montants des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement de son école publique,  
Vu la liste des enfants résidant sur la commune et scolarisés aux écoles d'Accous et de Bedous pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ACCEPTÉ** le montant de la participation scolaire de 550 euros fixé par le conseil municipal de Bedous à compter de l'année scolaire 2017-2018

**CHARGÉ** Madame le Maire de l'exécution de la présente décision dont la dépense sera inscrite au budget à l'article 6287 (remboursement de frais).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019

JS  
30 ACCOUS  
mairie@accous.fr



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation  
15/06/2019

**2019-2106-3 : PERSONNEL Création d'un poste d'Agent de  
maîtrise**

Date d'affichage  
15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Madame le Maire informe l'Assemblée du besoin de créer un poste d'Agent de maîtrise au sein des services techniques communaux.

Elle propose donc au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise pour gérer et superviser les services techniques.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise,

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



US  
30 ACCOUS  
nairie@accous.fr

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019





# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation  
15/06/2019

Date d'affichage  
15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

## **2019-2106-4 : DECISION MODIFICATIVE Desserte en eau de Lapassa et La Cuarde**

Madame le Maire rappelle la délibération du 13/04/2018 qui décidait la réalisation de l'opération « Desserte en eau des cabanes de Lapassa et de la Cuarde ».

Cette opération débutant en 2019, il convient de l'intégrer au Budget Primitif COMMUNE 2019 en effectuant la décision modificative suivante :

## **DM N°1 : Création opération 313 « Desserte en eau Lapassa et la Cuarde »**

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

2138(21) Autres constructions - 31 100 €  
OP311 Rénovation gîtes 2019

2181(21) Installations générales + 103 700 €  
OP313 Desserte en eau Lapassa  
La Cuarde

**TOTAL**

**72 600 €**

#### RECETTES

131(13) Subventions + 72 600 €

**TOTAL**

**72 600 €**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à ACCOUS

le

JS  
10 ACCOUS  
maire@accous.fr



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 25/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation

15/06/2019

**2019-2106-5 : JOUERS Autorisation d'acquisition parcelle A 412 -  
A 413 à Jouers**

Date d'affichage

15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acquérir les parcelles A 412 (3 700 m<sup>2</sup>) et A 413 (5 240 m<sup>2</sup>) appartenant à Mme VIGNAU-LOUS Renée, situées à Jouers.

Afin d'intégrer cette acquisition dans le BP COMMUNE 2019, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

## **DM N°2 : OP 314 « Acquisition foncière 2019 »**

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

2111(21) Terrains nus + 30 000 €  
OP314 Acquisition foncière 2019

**TOTAL + 30 000 €**

#### RECETTES

1641 (16) Emprunts + 30 000 €

**TOTAL + 30 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'acheter les parcelles A 412 et A 413 appartenant à Mme VIGNAU-LOUS Renée.

**CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation  
15/06/2019

Date d'affichage  
15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

## **2019-2106-6 : JOUERS : MARQUES Louis servitude de passage (parcelle B66)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 février 2019 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a décidé de vendre à Monsieur MARQUES la parcelle communale cadastrée B 65 (issue de la parcelle cadastrée B 31). Lors de la rédaction de l'acte de vente, Madame le Maire s'est aperçu que la propriété de Monsieur MARQUES était enclavée.

Elle expose que, pour se rendre à sa propriété (parcelles cadastrées B 28 et B 29), Monsieur MARQUES emprunte un chemin privé appartenant à la Commune situé sur la parcelle cadastrée B 66 (issue de la parcelle cadastrée B 31).

Il convient de régulariser cette situation et de consentir une servitude de passage grevant la parcelle communale B 66, au profit des parcelles cadastrées B 28, B 29, appartenant à Monsieur MARQUES, et B 65, en cours d'acquisition par Monsieur MARQUES, afin qu'il puisse accéder à sa propriété.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution de cette servitude.

Oui cet exposé, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** l'institution à titre gratuit d'une servitude de passage grevant la parcelle communale B 66, au profit des parcelles B 28, B 29, appartenant à Monsieur MARQUES, et B 65, en cours d'acquisition par Monsieur MARQUES,.

**CHARGE** Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL d'ACCOUS

Séance du 21/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERDOY Anne, Mme BERGES Paule, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric, M. CACHELOU Frédéric

## Procuration(s) :

Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène donne pouvoir à Mme BERDOY Anne, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric

## Etai(ent) absent(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CACHELOU Frédéric

Date de convocation

15/06/2019

Date d'affichage

15/06/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

## 2019-2106-7 : SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS Complément délibération du 17/04/19

Lors de la séance du 17 avril 2019, le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations pour l'année 2019. Madame le Maire rappelle qu'alors deux dossiers n'étaient pas complets et n'avaient pas été examinés.

Elle présente aujourd'hui ces deux demandes complétées :

- Les *Coquelets*: montant de subvention 100 €

**VOTE : 8 POUR : 8 CONTRE : ABSTENTIONS :**

- La main à la pâte – Fêtes du fromage : montant de subvention 300 €

Monsieur André ASSERQUET ne participe pas au vote pour cette demande.

**VOTE : 7 POUR : 4 CONTRE : ABSTENTIONS : 3**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



JS  
10 ACCOUS  
1airie@accous.fr

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 25/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019

